

Table des matières

Le système finlandais de la protection sociale en bref	3
Le Ministère des affaires sociales et de la santé	7
Les principes et les orientations stratégiques	9
L'organisation du Ministère des affaires sociales et de la santé	10
La direction générale de l'administration	11
La direction générale des assurances	12
La direction générale des services sanitaires et sociaux	14
La direction générale de l'action sociale préventive et de la promotion sanitaire	15
La direction générale des finances et de la planification	17
L'organigramme	18
La direction générale de la protection du travail.....	20
Offices et établissements dans le secteur du Ministère des affaires sociales et de la santé	22
Le Centre national de recherche et de développement pour les affaires sanitaires et sociales (Stakes).....	23
L'Agence nationale du médicament (LL)	24
L'Institut national pour la santé publique (KTL).....	25
Le Centre finlandais de radioprotection et de sûreté nucléaire (STUK)	27
Le Centre national de protection juridique du domaine de la santé (TEO).....	28
Le Centre national de contrôle des produits en matière sanitaire et sociale (STTV)	29
L'Office de contrôle des assurances (VVV).....	29
Adresses et numéros de téléphone	30

Le système finlandais de la **protection sociale en bref**

Le système finlandais de la protection sociale s'articule autour de trois éléments fondamentaux: la politique sociale et sanitaire préventive, les services sociaux et sanitaires, et l'assurance sociale. La protection sociale a essentiellement pour objet d'assurer la subsistance à travers une sécurité de base exhaustive assortie d'allocations calculées sur le revenu qui garantissent la possibilité de maintenir un niveau de vie raisonnable dans diverses situations de risque. Les services sociaux et de santé exhaustifs constituent un volet important du système de la protection sociale finlandaise.

Le système de la protection sociale est le résultat des mesures prises au fil des décennies. Sa caractéristique est l'universalité des allocations. Dans les pays nordiques, la protection sociale est essentiellement basée sur le lieu de résidence dans le pays.

Un filet de protection

Le système de la protection sociale a garanti la cohérence, la loyauté et l'égalité de la société. Presque tous les ménages bénéficient d'une forme de transferts de revenus ou utilisent occasionnellement les services sociaux ou sanitaires. Pendant la grave crise économique qui a marqué le début des années 90, le rôle de la protection sociale était de parer aux effets de la recrudescence du chômage. Le système des transferts des revenus par des versements effectués a rendu la distribution des revenus plus équitable. La Finlande a une distribution des revenus relativement égale mesurée selon les revenus disponibles des personnes. Les statistiques de la pauvreté sont parmi les plus bas des pays de l'OCDE.

Le développement vigoureux du système de la garde des jeunes enfants a permis aux femmes d'être très largement présentes dans la vie active. En Finlande, environ 70 % des mères de jeunes enfants exercent un emploi payé.

La part des dépenses sociales dans le produit intérieur brut (P.i.b.) a fortement augmenté au début des années 90. La croissance économique, les économies réalisées dans la dépense publique et la baisse du chômage ont eu pour effet de diminuer le niveau relatif des dépenses sociales, voisin de la moyenne communautaire. En 1998, les dépenses sociales représentaient 28% du P.i.b. . L'Etat, les municipalités et les employeurs sont les principaux acteurs de leur financement. La proportion des personnes assurées dans le financement des dépenses sociales est nettement plus faible en Finlande que dans d'autres pays de l'UE. La part relative de financement par l'Etat est plus faible tandis que celle des municipalités est plus élevée.

Des mesures préventives

L'action préventive est au coeur de la protection sociale. Son but est de lutter contre les risques et les problèmes, notamment minimiser le recours à des services et à des moyens d'assistance plus coûteux. Les personnes sont encouragées à veiller à leur santé et à diminuer leur consommation de tabac et d'alcool. Les secteurs principaux de l'action préventive sont l'hygiène environnementale, l'hygiène du travail, les services de maternité et de soin de l'enfant, et la prévention de l'exclusion sociale.

L'Etat et les municipalités ont mission d'organiser les services sociaux et de santé en Finlande. La mise en oeuvre des services est confiée aux municipalités, qui peuvent le faire seule ou sous la forme de groupements avec d'autres municipalités. L'Etat et les municipalités se partagent la responsabilité financière des services. Les municipalités ont le droit de percevoir l'impôt et les taxes locales. La proportion des droits payés par les clients est relativement faible, et les services municipaux sont subventionnés par l'Etat. Les domaines les plus importants du secteur des services sont la santé publique primaire et le soin médical spécialisé, la garde d'enfants, l'action sociale pour le 3ème âge, l'aide sociale aux handicapés, l'allocation de revenu minimum et la protection de l'enfance. L'allocation de revenu minimum est une assistance en dernier ressort.

Des allocations universelles et indexées sur le revenu

Certaines allocations, comme le congé parental et l'allocation familiale sont universelles. Le niveau de l'allocation familiale dépend du nombre d'enfants dans un ménage. L'allocation familiale est payée pour les enfants âgés de moins de 18 ans. Tous les parents ont le droit de prendre un congé parental, et les pères de famille ont le droit à un congé de paternité distinct pendant 6 à 18 jours ouvrés. Les parents d'enfants âgés de moins de sept ans ont le droit à la garde d'enfants ou ils peuvent opter pour le soin de leurs enfants à la maison.

Les résidents sont couverts par des assurances de la sécurité sociale leur garantissant la retraite pension (retraite de base), l'assurance-maladie, l'allocation familiale et l'assurance contre le chômage. En outre, toute personne employée a le droit à des prestations calculées en fonction de son revenu - comme les pensions de retraite du travail ou les allocations au cas d'accident du travail. Caractéristique propre au système de l'assurance sociale finlandaise, une forte proportion des assurances sociales est confiée à des compagnies d'assurance privées, bien que le système soit obligatoire et régi par l'Etat.

La Finlande a deux systèmes de retraites: le régime général des pensions nationales et le système des pensions de retraite du travail. Tous les deux paient des allocations de retraite de vieillesse, d'invalidité et des pensions de veuvage. Le régime des pensions nationales prévoit des allocations de retraite versées en vertu de la résidence, afin de garantir un minimum de revenus, tandis que le régime des allocations de retraite du travail est basé sur l'emploi et calculé sur les revenus. La pension nationale est coordonnée avec la pension de retraite du travail qu'une personne touche. Elle est payée aux personnes qui ne touchent pas à l'allocation retraite de travail. Quand le montant de la pension de retraite du travail dépasse un certain plafond, l'intéressé n'a plus droit à la pension de retraite nationale. Les pensions nationales sont gérées par l'Institut d'assurances sociales de Finlande (Kela). Le régime général des pensions de retraite du travail est géré par des compagnies d'assurance privées. Le Centre national des retraites du travail est l'organisme principal de ce système. Le secteur public a ses propres caisses de retraites.

Les indemnités de chômage se composent de l'allocation de chômage calculée sur les revenus, de l'allocation de chômage et de l'allocation du marché de l'emploi (allocation d'insertion). La plupart des employés sont couverts par la caisse de l'allocation de chômage de leur secteur, auquel cas ils ont le droit à l'allocation de chômage calculée sur les revenus.

Assurance contre les risques

Toutes les personnes employées, y compris les exploitants agricoles, sont obligatoirement assurées contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Les travailleurs indépendants et les professions libérales (auto-emploi) autres que les exploitants agricoles, peuvent contracter une assurance volontaire. Le régime général de l'assurance contre les accidents de travail est géré des compagnies d'assurances privées .

L'assurance-maladie compense le manque à gagner résultant d'une incapacité temporaire de travail. L'allocation est proportionnelle aux revenus de la personne. Une maladie grave ou une période d'incapacité peut affecter la vie quotidienne de la personne concernée à de nombreuses façons. La réadaptation fonctionnelle peut aider à prévenir ces effets et à les atténuer. Les allocations de réadaptation sont versées pour améliorer et maintenir la capacité des personnes handicapées ou frappées d'incapacités du travail graves, pour leur permettre de s'en sortir aussi bien que possible dans leur vie quotidienne, malgré ces conditions.

Les défis de demain

Le système de la protection sociale finlandais bénéficie du large soutien de l'opinion. Les défis majeurs des années à venir sont la diminution relative de la population active par rapport à la population inactive, le vieillissement de la population, le taux élevé du chômage de longue durée, l'exclusion sociale et la stabilité du financement. Par suite des réformes structurelles du système des retraites, de l'augmentation des dépenses dans le secteur public et de l'amélioration de la situation de l'emploi, le financement du système de la protection sociale est maintenant assis sur une base plus solide que pendant la période de récession survenue au début des années 90.

Le Ministère des affaires

sociales et de la santé

Le ministère des affaires sociales et de la santé fait partie du Conseil des Ministres, lequel compte, au total, 13 ministères. Il s'agit du Secrétariat général du Premier Ministre que dirige celui-ci, du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la Justice, du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Défense, du ministère des Finances, du ministère de l'Éducation, du ministère de l'Agriculture et de la sylviculture, du ministère des Transports et des communications, du ministère du Commerce et de l'industrie, du ministère des affaires sociales et de la santé, du ministère du Travail et du ministère de l'Environnement.

Le ministère des affaires sociales et de la santé dirige et oriente le développement et la mise en oeuvre de la protection sociale et des services sociaux et de la santé. Il fixe les grands axes de la politique sociale et sanitaire, il prépare les réformes essentielles et encadre leur mise en oeuvre et leur coordination et il veille à leur correspondance avec la décision politique.

Les objectifs généraux de l'action sociale et de la santé publique et les mesures nécessaires pour y parvenir sont fixés dans le programme qui est adopté et entériné au début du mandat du Conseil des Ministres (le Gouvernement). Ainsi le développement des services sociaux et de la santé s'inscrit dans le cadre de la prise de décision politique. Le programme a le caractère d'un contrat de coopération entre les communes et l'Etat. La préparation, l'exécution et le contrôle du programme sont assurés par un groupe d'orientation, composé par des représentants de l'Association finlandaise des pouvoirs locaux et régionaux, des institutions de recherche dans le secteur du ministère des affaires sociales et de la santé et des organisations non-gouvernementales.

Les administrations départementales (5 administrations départementales + la région des Iles Aaland) encadrent et contrôlent le fonctionnement des services sanitaires et sociaux de leur territoire, et les communes (450) répondent de l'exécution de ces services, soit seules soit en créant des associations intercommunales avec les communes voisines.

Les principes et les orientations

stratégiques

Les principes qui régissent les activités du ministère consistent à garantir à la population

- un environnement sain
- santé et capacité de travail satisfaisantes
- des revenus suffisants et une couverture sociale pour chaque étape de la vie

Les stratégies majeures

Le ministère des affaires sociales et de la santé fonde sa mission en suivant les cinq stratégies majeures suivantes:

- prévenir
- préserver les droits fondamentaux et les services de base
- financer la sécurité sociale
- mettre en oeuvre la stratégie décidée
- fractionner l'avenir

Pour les années à venir, les objectifs essentiels de la sécurité sociale consisteront à prévenir les problèmes, à servir mieux et plus économiquement les citoyens, à faire de la sécurité sociale un instrument d'incitation pour une population plus active, à chercher des alternatives au chômage et à établir le financement durable de l'action sociale et de la santé.

L'organisation du Ministère des **affaires sociales et de la santé**

Le ministère des affaires sociales et de la santé comprend six directions générales:

- la direction générale de l'administration
- la direction générale des assurances
- la direction générale des services sanitaires et sociaux
- la direction générale de l'action sociale préventive et de la promotion sanitaire
- la direction générale des finances et de la planification
- la direction générale de la protection du travail

Le ministère emploie environ 400 personnes. Le fonctionnaire hiérarchiquement le plus élevé est le Secrétaire général, qui dirige le fonctionnement du ministère en collaboration avec le ou les ministre(s) des affaires sociales et de la santé. Pendant les dernières années il y a souvent eu deux ministres au ministère des affaires sociales et de la santé.

Les directions générales sont respectivement responsables de l'élaboration des missions essentielles de la sécurité sociale et des affaires sanitaires et sociales, de leur encadrement et de leur coordination.

Placé sous l'autorité du Secrétaire général, le Secrétariat aux affaires internationales du ministère est indépendant des directions générales. Le secrétariat permanent du délégué à l'égalité des chances exerce ses activités en contact avec la direction générale de l'administration. Une Unité nationale d'alerte - en prévision des urgences dans le secteur social et de la santé - et un Service de l'information et de la communication sont également établis auprès de la direction générale de l'administration.

Le Secrétariat aux affaires internationales gère la coordination des affaires internationales liées aux compétences du ministère entre ses directions générales.

Le Délégué à l'égalité des chances veille à l'application et au respect de la législation sur l'égalité; il émet aussi des avis sur des questions touchant à l'égalité entre les sexes.

L'Unité d'alerte donne des instructions et assure la formation relative aux plans d'urgence afin de répondre aux impératifs des situations exceptionnelles. La sécurité intérieure du ministère relève aussi de la compétence de cette unité.

La direction générale de

l'administration

La direction générale de l'administration est responsable de l'administration générale des services du ministère ainsi que de la politique de leur personnel.

Cette direction coordonne la gestion par résultat et l'administration générale des instances départementales de l'action sociale et de la santé. La direction générale de l'administration est aussi chargée de la répartition des bénéfices et des aides provenant de RAY (Raha-automaattiyhdistys, l'Association finlandaise des machines à sous), établissement qui exploite les jeux d'argent, et elle exerce son contrôle. Les attributions de la direction sont la gestion du personnel et la formation continue de celui-ci, la gestion de l'information, des biens immeubles et du matériel ainsi que des autres services internes. La communication interne et extérieure du ministère et la planification en prévision de situations particulières et de circonstances exceptionnelles incombent également à cette direction.

Les attributions de la direction générale de l'administration

○ Administration, encadrement de la gestion et services administratifs

- Administration générale du ministère et de la branche qui dépend de lui
- Gestion et formation continue du personnel
- Autres services de soutien du ministère
 - Service d'information
 - Gestion de l'information (informatique)
 - Service des immeubles et des offices administratifs
 - Gestion du matériel
- Communication et assistance au travail des groupes d'intérêt (Service de l'information et de la communication)
- Missions distinctes: Secrétariat permanent du délégué à l'égalité des chances, Unité d'alerte
- Gestion par résultat sous la responsabilité de la direction

La direction générale des

assurances

La direction générale des assurances élabore et développe la législation sur les assurances sociales et les autres régimes d'assurances.

Cette direction comprend le bureau des assurances sociales, le bureau du marché des assurances, le département de l'assurance contre le chômage, le bureau des affaires internationales et du support administratif, ainsi que la commission de remboursement des médicaments.

L'Office de contrôle des assurances appartenant au secteur d'administration du ministère des affaires sociales et de la santé a commencé son activité en 1999. La mission de l'Office est de se charger du contrôle et de la surveillance des compagnies d'assurance et des caisses de retraite et autres acteurs dans le secteur de l'assurance. Le contrôle de l'assurance contre le chômage continue à relever du domaine de la direction générale des assurances du ministère. Les différentes commissions statuant sur les demandes de modification exercent leurs activités et sont alors subordonnées à la direction.

La direction traite également les questions relatives au fonctionnement de l'Institut d'assurances sociales de Finlande (Kela - Kansaneläkelaitos) ou d'autres organismes d'assurance et de retraite. Elle gère les questions qui relèvent des attributions du Centre national des retraites du travail, de l'Union des caisses d'assurance, de l'Union des assurances de la responsabilité civile pour véhicules à moteur, de l'Union des assurances maladie, de la Caisse centrale des caisses de chômage et du Fond de soutien ainsi que du Fond à l'éducation et d'indemnisation pour perte d'emploi.

Les attributions de la direction générale des assurances

○ Elaboration de la législation dans le domaine social et dans celui des assurances.

- assurances retraites nationales et pensions de réversion
- allocation de soins aux enfants
- assurances maladie et assurances maternité
- aide aux personnes handicapées
- assurances retraites du travail
- assurances de la responsabilité civile pour véhicules à moteur
- assurances contre les accidents
- assurance maladie
- protection contre le chômage
- assurances-vie et assurances personnelles
- retraite anticipée des vétérans et des anciens combattants du front
- assurance contre les dommages

La direction générale des services

sanitaires et sociaux

La direction générale des services sanitaires et sociaux est responsable du développement des services de l'action sociale et de la santé.

Les missions du ministère fixées par la loi sur la planification et la subvention de l'action sociale et de la santé font partie des attributions de cette direction, qui les gère en collaboration avec des directions générales d'autres ministères.

Les offices et établissements sous tutelle de cette direction sont le Stakes (Centre national de recherche et de développement pour les affaires sanitaires et sociales), l'Agence nationale du médicament et le Centre national de protection juridique du domaine de la santé.

Attributions de la direction générale des services sanitaires et sociaux

○ Législation, planification et subventions par l'Etat des services sociaux et de santé

- protection du revenu, revenu minimum garanti
- travail social
- services au bénéfice des enfants et des familles
 - garde des enfants et allocation de garde à domicile
 - protection de l'enfance
- service aux personnes âgées
- services aux personnes avec des handicaps
- services aux alcooliques et aux drogués
- santé publique
- soins médicaux de spécialité
- réadaptation médicalisée
- santé mentale
- exercice des professions de la santé
- droits des patients
- prestations de santé privées
- questions liées aux dispositions d'alerte dans le domaine de la santé
- approvisionnements et gestion pharmaceutiques
- autres services sociaux et de santé
- questions internationales de la branche

La direction générale de l'action

sociale préventive et de la promotion sanitaire

La direction générale de l'action sociale préventive et de la promotion sanitaire a pour mission de promouvoir le bien-être sanitaire et social, de prévenir les problèmes sociaux et les maladies, et de veiller à ce que l'environnement soit sain.

La direction encadre et développe l'action préventive et elle élabore la législation en la matière. La direction veille à ce que les considérations nécessaires à la prévention des problèmes sociaux et de santé soient prises en compte dans les autres volets de la politique sociétale.

La direction est aussi chargée des affaires administratives touchant la protection de la santé, la surveillance des substances chimiques, la médecine du travail et la sécurité des produits dans le domaine de la santé (alcool et tabac).

La direction gère et prépare les dossiers relatifs à l'Institut national pour la santé publique, au Centre national de contrôle des produits en matière sanitaire et sociale, et à la société Alko - régie nationale de production et de vente de boissons alcoolisées.

Attributions de l'action sociale préventive et de la promotion sanitaire

○ Protection de la santé

- eau ménagère et baignades
 - qualité de l'air dans les locaux
 - hygiène alimentaire
 - permis environnementaux
 - surveillance des substances chimiques
 - protection contre le bruit
 - protection contre les radiations et prévention des radiations
- Technologie génétique
- Hygiène du travail et activités visant à maintenir l'aptitude au travail
- Promotion de la santé
 - prévention des maladies nationales
 - lutte contre les accidents
 - lutte contre les maladies contagieuses
 - questions du tabac
 - questions relatives à l'alcool à la drogue
- Politique sociale préventive
 - soutien à l'éducation et au développement des enfants et des jeunes
 - prévention de la marginalisation
 - aide aux chômeurs pour favoriser leur initiative et leur participation
 - promotion de la sécurité de base au logement

La direction générale des finances **et de la planification**

La direction générale des finances et de la planification est responsable de la préparation des orientations stratégiques de la protection sociale, de l'élaboration des plans d'une durée déterminée de la politique sociale et de la santé, de la gestion comptable et des rapports ainsi que de l'encadrement de l'administration économique et comptable. Elle est aussi chargée du suivi des mesures de la branche administrative, de la gestion par résultat, de l'évaluation et de l'inspection interne.

La direction évalue les objectifs de la politique sociale et de la santé, les besoins de changement et les effets des mesures mises en oeuvre; elle produit des évaluations alternatives, destinées à servir de base à la prise des décisions.

La direction suit et prévoit les impacts économiques de la protection sociale et ses interférences avec les autres mesures de la politique sociale.

Attributions de la direction générale des finances et de la planification

- **Elaboration des orientations stratégiques de la politique sociale et de la santé et évaluation des objectifs et des mesures.**
- **Identification des liens entre la politique sociale et de la santé et les autres politiques sociales.**
- **Gestion par résultat de la branche administrative, préparation et élaboration des documents de conception et de suivi.**
 - planification stratégique
 - orientations alternatives aux fins de la prise de décision
 - préparation et exécution du budget et du plan d'action concernant la branche administrative
 - attributions de l'administration comptable incombant au ministère, notamment paiements, comptabilité et calcul des salaires
 - études relatives au revenu garanti ainsi qu'aux conditions sociales et sanitaires
 - systèmes informatiques et statistiques de la politique sociale et de la santé
 - coordination des activités de recherche et de développement avec les statistiques établies

La direction générale de la **protection du travail**

La direction générale de la protection du travail influe sur le fonctionnement des organisations de l'emploi et sur la qualité de l'environnement du travail, avec le souci d'améliorer la sécurité des travailleurs, leur santé, leur satisfaction au travail et les résultats des activités. Les mesures sont mises en oeuvre en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et avec les autres groupes d'intérêt. Le maintien des aptitudes au travail et la disposition des entreprises et des lieux de travail à gérer la protection du travail constituent le volet central de la stratégie dans ce domaine.

La direction gère les questions relatives à la sécurité au travail et à ses aspects sanitaires, elle exerce son contrôle en la matière, elle surveille le marché des produits utilisés au travail à la coordination de la protection du travail; enfin, elle surveille l'organisation de l'hygiène du travail. La direction gère aussi la coopération internationale dans ce domaine, elle coordonne la recherche relative à la protection du travail, et elle est chargée de l'élaboration de la législation et de son suivi. La direction gère aussi les questions relatives au Fond de la protection du travail.

La direction encadre et surveille les districts de la protection du travail, lesquels ont pour principale mission de veiller au respect de la législation en matière de protection du travail. Ces districts informent également des questions relatives à la protection du travail et elles conseillent les entreprises et les administrations.

Attributions de la direction de la protection du travail

- **élaboration et suivi de la législation sur la sécurité au travail**
- **développement de la gestion de l'environnement du travail et de la sécurité au sein des organisations de l'emploi**
- **contrôle de l'application de la législation sur la sécurité au travail, l'hygiène du travail et sur la relation de travail**
 - élaboration de la législation sur la protection du travail et encadrement de son application
 - maintien de la politique et de la stratégie nationales en matière de protection du travail
 - développement de l'environnement du travail et des organisations de l'emploi
 - gestion par résultat des districts de la protection du travail et orientation des ressources nécessaires aux activités
 - amélioration des conditions de fonctionnement des districts de la protection du travail et développement de leurs méthodes de fonctionnement
 - contrôle au niveau du marché des machines, des installations et des protections individuelles utilisés au travail
 - coordination de la recherche en matière de protection au travail, diffusion de l'information et amélioration de l'exploitation qui en est faite

Les districts de la protection du travail

Le pays est subdivisé en onze districts de la protection du travail. En tant qu'autorités régionales, ils ont pour mission de surveiller les conditions de travail et le respect de la législation relative à la relation de travail ainsi que de promouvoir la protection du travail. La surveillance et l'information utilisent des méthodes variées. Les districts de la protection du travail procèdent à des inspections de la protection du travail, ils encadrent et ils guident au niveau de l'application des dispositions réglementant les conditions de travail, la relation de travail et l'égalité entre les sexes.

L'effectif employé par les districts de la protection du travail est d'environ 460 personnes, dont environ 360 sont chargées du contrôle sur le terrain, sur les lieux de travail. Il est procédé, annuellement, à plus de 30.000 inspections au titre de la protection du travail. Environ 240.000 lieux de travail sont, en Finlande, l'objet de ces inspections.

Offices et établissements dans

le secteur du Ministère des affaires sociales et de la santé

L'administration qui dépend du ministère des affaires sociales et de la santé comprend des offices et des établissements; avec le ministère, ils sont chargés des diverses attributions et missions de recherche, de développement et de contrôle liées à l'action sociale et à la santé. Ces offices et ces établissements sont:

- le Centre national de recherche et de développement pour les affaires sanitaires et sociales (Stakes)
- l'Institut national pour la santé publique (KTL)
- l'Agence nationale du médicament (LL)
- le Centre finlandais de radioprotection et de sûreté nucléaire (STUK)
- le Centre national de protection juridique du domaine de la santé (TEO)
- le Centre national de contrôle des produits en matière sanitaire et sociale (STTV)

Le Centre national de recherche et

de développement des affaires sociales et de la santé (Stakes)

Le Stakes suit et il évalue le fonctionnement et le développement des affaires sociales et de la santé. Il produit et acquiert les informations et le savoir-faire, national et international, de la spécialité, et les transmet au “terrain” de l’action sociale et de la santé, aux lieux de travail et aux décideurs de la branche.

Le Centre gère des statistiques, des fichiers et des registres divers. Il s’emploie à promouvoir et mettre en oeuvre la formation propre à la branche, et il prend les initiatives et énonce des propositions en vue du développement de l’action sociale et de la santé.

Le Stakes est un centre géré par résultat; son chef est le directeur général. L’encadrement et le contrôle de ses activités sont confiés au comité directeur.

Le Centre concentre ses objectifs sur la prévention, les services, les réserves de données et les services d’information. Sur le plan du fonctionnement, le centre est subdivisé en huit centres de profit, dirigés de manière autonome:

- promotion de l’action indépendante dans l’accomplissement des attributions
- services et qualité
- statistiques et registres
- recherche dans le secteur social
- recherche dans le domaine de la santé
- démographie, environnement et conditions de vie
- services de soutien
- diffusion de l’information

En outre, une Unité pour le développement de l’aide à l’étranger (HEDEC), une Unité d’évaluation des méthodes employées dans le secteur de la santé (FinOHTA) et le Centre de savoir-faire du secteur social et de la santé (OSKE) fonctionnent dans le cadre du Stakes.

L'Agence nationale du médicament

(LL)

L'Agence nationale du médicament surveille les approvisionnements en médicaments, il gère et il s'emploie à promouvoir la sécurité des médicaments, des équipements et des accessoires utilisés dans la santé publique, ainsi que des produits sanguins.

Les activités de l'Agence font partie de la protection du consommateur, laquelle est mise en oeuvre, dans la politique de la santé, en tenant compte du développement de la recherche dans la spécialité et de la vie économique. Le fonctionnement de l'Agence est basé sur les attributions et missions définies dans la législation. La coopération internationale est un volet essentiel des activités de l'Agence, en particulier au sein des institutions européennes et entre les Etats membres.

L'Agence a un département de pharmacologie, un département des questions pharmaceutiques et un département administratif général. Il compte également un secrétariat chargé des autorisations de vente, une unité d'information sur les médicaments et une unité en charge des installations et des accessoires utilisés dans le secteur de la santé.

Attributions de l'Agence nationale du médicament:

- le contrôle, en amont et en aval, des médicaments
- le contrôle et l'encadrement de la fabrication, de l'importation, de la distribution et de la vente des médicaments
- l'information relative aux médicaments et le suivi de leur consommation
- le travail de pharmacopée et la standardisation liée aux installations et aux accessoires utilisés dans le secteur de la santé
- le surveillance du marché des installations et des accessoires utilisés dans le secteur de la santé ainsi que les enquêtes relatives à la gestion des situations dangereuses, les recherches et l'information.

L'Institut national pour la santé

publique (KTL)

Les travaux de recherche dont l'objectif est d'établir les causes des maladies nationales courantes et la prévention des maladies sont au coeur des activités de l'Institut pour la santé publique. Celui-ci est également chargé du secteur des vaccinations. L'Institut étudie les modes de vie, par exemple sur le plan nutritionnel, le tabagisme et la consommation d'alcool et de drogue, le cadre de vie, par exemple les moisissures, les microbes et les polluants dans l'environnement, l'effet des facteurs génétiques sur la santé, ainsi que les effets conjugués de tous les facteurs qui précèdent. Grâce à l'information et à l'encadrement, les résultats des recherches sont exploités dans le secteur de la santé et aux fins de promotion de la santé.

L'Institut est divisé en trois départements dont les activités privilégient

Le groupe-département des maladies infectieuses

- le suivi des manifestations des maladies infectieuses
- le programme de vaccination et son développement
- les effets à long terme des infections
- le développement de la qualité, les laboratoires de référence
- l'information

Le groupe-département de la santé et des maladies nationales

- l'élaboration du rapport sur la santé
- le suivi des risques pour la santé et du comportement en matière de santé
- les maladies cardio-vasculaires
- le cancer
- le diabète
- les maladies des organes de soutien et de la locomotion
- la santé mentale
- la nutrition
- l'alcool, les drogues, la circulation
- les facteurs génétiques et la santé

Le groupe-département de la santé environnementale

- les polluants de l'air des collectivités
- les polluants de l'air dans les locaux
- l'eau potable
- les dioxines
- le système d'alerte

Le Centre finlandais de

radioprotection et de sûreté nucléaire (STUK)

Le Centre finlandais de radioprotection et de sûreté nucléaire est l'autorité et l'expert en matière de sécurité contre les radiations et de sécurité nucléaire. La philosophie qui préside à ses activités est la prévention des dommages imputables aux radiations et leur limitation. Le Centre supervise la production de l'énergie d'origine nucléaire ainsi que toutes les activités dans lesquelles des radiations ou des substances radioactives sont utilisées.

Le Centre finlandais de radioprotection et de sûreté nucléaire compte cinq départements:

- contrôle des déchets nucléaires et des matériaux nucléaires
- contrôle des centrales nucléaires
- contrôle des activités liées aux radiations
- recherche et surveillance de l'environnement
- administration et services internes

En plus des départements, le Centre compte trois unités distinctes: activités d'alerte, information et coopération avec les régions du proche voisinage.

Le Centre national de protection

juridique du domaine de la santé (TEO)

Les missions du Centre national de protection juridique du domaine de la santé sont liées aux questions réglementant la situation du personnel de la santé et à la protection juridiques des citoyens.

Dans le cas du personnel de la santé, le Centre a pour mission d'accorder les autorisations d'exercer la profession et leur enregistrement, le contrôle professionnel du personnel de la santé, les questions disciplinaires ainsi que la limitation des droits d'exercer et leur suppression. Le Centre gère le registre central des professionnels de la santé, la gestion technique étant confiée au Centre national de recherche et de développement des affaires sociales et de la santé, le Stakes.

Parmi les autorisations concernant les personnes privées, relèvent du Centre de protection juridique entre autres les questions liées à l'interruption de grossesse (I.V.G.) et à la stérilisation ainsi que les autorisations stipulées par la loi sur les greffes de tissus.

Le Centre pour la protection juridique a des attributions relevant de la psychiatrie légiste auprès des citoyens individuels - examens psychiatriques demandés par les juridictions, avis sur l'état mental et sortie d'hôpital de patients délinquants criminels.

Les questions relatives à l'établissement de la cause du décès font aussi partie des attributions du centre, ainsi que les avis relatifs à la relation cause à effet des blessures, le degré de préjudice et l'aptitude au travail font également partie des attributions du Centre.

Le Centre national de contrôle des

produits en matière sanitaire et sociale (STTV)

Le Centre national de contrôle des produits en matière sanitaire et sociale s'occupe notamment des autorisations et du contrôle concernant l'importation des boissons alcoolisées, leur vente et leur débit. Les questions relatives à l'activité de monopole de l'alcool font aussi partie des attributions du Centre, lequel traite aussi des questions relatives à la publicité de l'alcool et du tabac. En outre, le Centre gère les attributions diverses - avis, évaluation, classification et contrôle - stipulées par la loi sur les substances chimiques et la loi sur les pesticides.

Le STTV est subdivisé en quatre départements: administration générale, administration concernant l'alcool, contrôle des produits alcoolisés et substances chimiques.

L'Office de contrôle des **assurances (VVV)**

La mission de l'Office de contrôle des assurances est de se charger du contrôle et de la surveillance des institutions d'assurance et de retraite.

Le ministère des affaires sociales et de la santé a transféré à l'Office de contrôle des assurances depuis le 1er avril 1999 ses missions de contrôle opérationnelles, le règlement des affaires individuelles concernant les organismes contrôlés, les décisions sur les requêtes des organismes contrôlés et les dispenses ou autorisations d'exception ainsi que le maintien des registres et statistiques différents.

Adresses et numéros de téléphone

Ministère des affaires sociales et de la santé

PL 267, Meritullinkatu 8, FIN-00171 Helsinki

Standard: +358 9 1601

Fax: +358 9 1604716 (greffe),

+358 9 160 4328 (information)

Courriel: prénom.nom@stm.vn.fi

Site internet : www.vn.fi/stm

Direction générale de la protection du travail du Ministère des affaires sociales et de la santé

PL 536, Uimalankatu 1, FIN-33101 Tampere

Standard: +358 3 260 8111

Fax: +358 3 260 8511

Institut national pour la santé publique (KTL)

Mannerheimintie 166, FIN-00300 Helsinki

Standard: +358 9 47 441

Fax: +358 9 47 44 8808

Courriel: prénom.nom@ktl.fi

Site internet : www.ktl.fi

Agence nationale du médicament (LL)

PL 55, Mannerheimintie 166, FIN-00301

Standard: +358 9 47 3341

Fax: +358 9 47 3341

Courriel: prénom.nom@nam.fi

Site internet : www.nam.fi

Centre national de recherche et de développement pour les affaires sanitaires et sociales (Stakes)

PL 220, Siltasaarekatu 18 A, FIN-00531 Helsinki

Standard: +358 9 396 71

Fax: +358 9 761 307

Courriel: prénom.nom@stakes.fi

Site internet : www.stakes.fi

(Présentation en français :

www.stakes.fi/kielet/ranska.htm)

Centre national de contrôle des produits en matière sanitaire et sociale (STTV)

PL 210, Säätöpankinranta 2 A, FIN-00531 Helsinki

Standard: +358 9 3967 270

Fax: +358 9 3967 2797

Courriel: prénom.nom@sttv.fi

**Centre finlandais de radioprotection
et de sûreté nucléaire (STUK)**

PL 14, Laippatie 4, FIN-00881 Helsinki

Standard: +358 9 759 881

Fax: +358 9 7598 8500

Courriel: prenom.nom@stuk.fi

Site internet : www.stuk.fi

**Centre national de protection juridique
du domaine de la santé (TEO)**

PL 265, Siltasaarenkatu 18 C, FIN-00531 Helsinki

Standard: +358 9 3967 280

Fax: +358 9 3967 2842

Courriel: prenom.nom@stakes.fi

Office de contrôle des assurances

PL 449, Mikonkatu 8, 4ème étage,

FIN-00101 Helsinki

Standard : +358 9 415 5950

Fax : +358 9 415 59515

Les districts de la protection du travail

District de la protection du travail d'Uusimaa

standard +358 9 774 711

bureau de la protection du travail

fax +358 9 730 798

PL 46, FIN-00531 Helsinki

et +358 9 719 837

**District de la protection du travail de
Turku et Pori**

standard +358 2 281 5777

bureau de la protection du travail

fax +358 2 281 5778

Eerikinkatu 40-42, FIN-20100 Turku

District de la protection du travail du Häme

standard +358 3 260 8800

bureau de la protection du travail

fax +358 3 260 8899

PL 272, FIN-33101 Tampere

District de la protection du travail de Kymi

standard +358 5 626 4100

bureau de la protection du travail

fax +358 5 626 4145

PL 145, FIN-53101 Lappeenranta

District de la protection du travail de Mikkeli

standard +358 15 1911
bureau de la protection du travail
fax +358 15 191 3329
PL 180, FIN-50101 Mikkeli

District de la protection du travail de Vaasa

standard +358 6 323 6111
bureau de la protection du travail
fax +358 6 323 6950
PL 172, FIN-65101

District de la protection du travail de la Finlande centrale

standard +358 14 697 211
bureau de la protection du travail
fax +358 14 697 341
PL 119, FIN-40101 Jyväskylä

District de la protection du travail de Kuopio

standard +358 17 201 211
bureau de la protection du travail
fax +358 17 201 410
PL 96, FIN-70701 Kuopio

**District de la protection du travail de la Carélie
du Nord**

standard +358 13 16 291
bureau de la protection du travail
fax +358 13 162 9309
Kauppakatu 20, FIN-80100 Joensuu

District de la protection du travail d'Oulu

standard +358 8 315 9511
bureau de la protection du travail
fax +358 8 315 9599
PL 299, FIN-90101 Oulu

District de la protection du travail de la Laponie

standard +358 16 220 861
bureau de la protection du travail
fax +358 16 257 507
Meripuistokatu 16, FIN-94100 Kemi

**Adresses et numéros des préfectures
(pour les bureaux régionaux s'adresser au Ministère de l'Intérieur)**

Préfecture de la Finlande du Sud

standard +358 3 62 221
PL 150, FIN-03101 Hämeenlinna
fax +358 3 622 2535

Préfecture de la Finlande occidentale

standard +358 2 266 0111
PL 22, FIN-20801 Turku
fax +358 2 266 1375

Préfecture de la Finlande de l'est

standard +358 15 19 11
PL 50, FIN-50101 Mikkeli
fax +358 15 191 2246

Préfecture d'Oulu

standard +358 8 314 0111
PL 293, FIN-90101 Oulu
fax +358 8 314 0224

Préfecture de la Laponie

standard +358 16 329 5111
PL 8002, FIN-96101 Rovaniemi
fax +358 16 329 5335

Préfecture d'Aaland

standard +358 18 6350
PB 58, FIN-22101 Mariehamn
fax +358 18 19 872

Préfecture de la Laponie

standard +358 16 329 5111
Direction des affaires sociales et de la santé
fax +358 16 329 5335
PL 8002, FIN-96101 Rovaniemi

Préfecture de la province d'Aaland

standard +358 18 25 000
Direction des affaires sociales et de la santé
fax +358 18 19 155
PB 60, FIN-22101 Mariehamn